Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_137-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_137

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 septembre 2026

LE 24 septembre 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Michel CADET

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	62
Votants	70
Pouvoirs	8

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

MISE À JOUR DES EMPLOIS ET EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2026

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE ML, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. NOYER, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. AUZOU, M. BECKER, Mme CASTANIE, M. DEMARET, Mme FAURE C, M. LEGAY, M. MALLET, M. MOTARD, M. NARDOU, M. PAUTARD, M. REYNET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
Mme VOLPATO donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS
M. DELCROS donne pouvoir à M. BIJOU
M. GEORGIADES donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. MASO donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme MOREAU donne pouvoir à M. CADET
M. ROLLAND donne pouvoir à M. DEMARET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_137-DE

MISE À JOUR DES EMPLOIS ET EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de la gestion courante des ressources humaines, en termes de personnels (recrutement, carrières, départs, etc.), une mise à jour de la délibération cadre, relative aux créations et suppressions d'emplois au tableau des emplois et effectifs, est nécessaire au 1er octobre 2026.

Que plusieurs situations nécessitent une actualisation :

- L''ALSH de Coulounieix-Chamiers a vu son effectif d'enfants accueillis s'accroître considérablement en quelques années passant de 40 à 112 enfants. Les repas sont fournis par une société extérieure mais un agent technique doit s'occuper de leur réception, du service et de l'entretien des espaces repas. Dans ce contexte, il est nécessaire d'alloué un poste à ces tâches. Aussi, un poste d'adjoint technique territorial, non pourvu au service piscine (Aquacap) peut être redéployé à l'ALSH de Coulounieix-Chamiers, à compter du 1er octobre. Ce poste ne sera pour autant pas pourvu à temps complet ;
- L'ALSH du Change, créé par la délibération DD2022-129, est en cours de construction et devrait ouvrir ses portes début 2027. 2 postes d'animateurs à temps non complet et un poste de directeur sont à créer en vue de leur recrutement au cours des mois à venir et de façon à préparer l'installation de ce nouvel accueil. Par ailleurs, un travail de mutualisation des directions d'ALSH s'opère au sein du service enfance afin d'optimiser la gestion du personnel de direction (Saint Amand/Sainte Alvère depuis un an et Bassilac/Milhac depuis septembre 2026).

- 5 agents de catégorie C ont été inscrits sur les listes d'aptitudes suite à l'obtention d'un concours de catégorie B. Certains d'entre eux occupaient déjà des fonctions de catégorie B et d'autres ont vue leurs missions être redimensionnées de façon à correspondre au cadre d'emploi visé.

 - L'adjoint à la cellule Patrimoine, bâti et voirie, occupe des fonctions de catégorie B ;

 - Le poste d'assistante administrative, technique et financière aux politiques contractuelles était amené à évoluer en catégorie B ;

 - Le poste d'assistante de direction de la direction développement et cohésion territoriale, attractivité a été redimensionné ;

 - Les fiches de postes de 2 agents de la Direction financière et comptable ont été revues. L'un d'eux sera notamment mis à disposition de Périmouv' prochainement.

Que ces 5 agents pourront ainsi être nommés au 1er octobre 2026.

- Un agent titulaire d'un CAP petite enfance, en poste depuis un certain nombre d'années, a validé ses acquis d'expériences et obtenu le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (EJE). Par ailleurs, 6 de nos crèches (4 petites et 2 micro) sont actuellement gérées en

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_137-DE

multi-direction par 4 agents, soit deux agents pour 3 crèches. Afin de nous mettre en conformité avec la législation en vigueur en matière de taux d'encadrement, il est proposé de profiter de la VAE de notre agent pour renforcer la direction de ces crèches, en requalifiant un poste d'adjoint d'animation en EJE affecté sur deux établissements et en recréant un poste d'adjoint d'animation.

- Un maître nageur de la piscine Bertran de Born a été intégré dans une autre collectivité le 1er septembre 2026, suite à un détachement. Il est nécessaire de mettre à jour le grade affilié à ce poste, au 1er octobre 2026 de façon à nommer un agent permanent sur celui-ci. Par ailleurs, le départ d'un autre agent du service Piscine par mutation nous permet de supprimer un poste relevant du grade d'éducateur territorial des A.P.S principal de 1re classe.

- Le poste de DGA – Attractivité et Développement territorial durable, laissé vacant depuis le 1er décembre 2025, a fait l'objet d'une procédure de recrutement au cours de cet été et sera pourvu en date du 1er novembre 2026. Il convient de recalibrer ce poste, d'administrateur territorial à ingénieur principal, pour pouvoir nommer l'agent recruté.

Qu'il est donc proposé :

-

- de créer 2 postes relevant du grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (0,57 ETP)
- de créer 1 poste relevant du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet
- de supprimer 1 poste relevant du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet
- de supprimer 1 poste relevant du grade Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet
- de supprimer 2 postes relevant du grade Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet
- de supprimer 1 poste relevant du grade Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet
- de créer 4 postes relevant du grade de rédacteur à temps complet
- de créer 1 poste relevant du grade de technicien territorial à temps complet
- de supprimer 1 poste relevant du grade Adjoint technique territorial à temps complet au service Piscines (Aquacap)
- de créer 1 poste relevant du grade Adjoint technique territorial à temps complet à l'ALSH de Coulounieix-Chamiers
- de supprimer 1 poste relevant du grade d'administrateur (NT)
- de créer 1 poste relevant du grade d'ingénieur principal
- de supprimer 1 poste relevant du grade d'éducateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe
- de supprimer 1 poste relevant du grade d'éducateur territorial des A.P.S principal de 1re classe
- de créer 1 poste relevant du grade d'éducateur territorial des A.P.S
- de créer 1 poste relevant du grade d'éducatrice de jeunes enfants

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_137-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de créer :

 - 2 postes relevant du grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (0,57 ETP) ;

 - 1 poste relevant du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet ;

 - 4 postes relevant du grade de rédacteur à temps complet ;

 - 1 poste relevant du grade de technicien territorial à temps complet ;

 - 1 poste relevant du grade adjoint technique territorial à temps complet à l'ALSH de Coulounieix Chamiers ;

 - 1 poste relevant du grade adjoint d'ingénieur principal ;

 - 1 poste relevant du grade d'éducateur territorial des A.P.S. ;

 - 1 poste relevant du grade d'éducatrice de jeunes enfants ;

- Décide de supprimer :

 - 1 poste relevant du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet ;

 - 1 poste relevant du grade Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet ;

 - 2 postes relevant du grade Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet ;

 - 1 poste relevant du grade Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet ;

 - 1 poste relevant du grade Adjoint technique territorial à temps complet au service Piscines (Aquacap) ;

 - 1 poste relevant du grade d'administrateur NT ;

 - 1 poste relevant du grade d'éducateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe ;

 - 1 poste relevant du grade d'éducateur territorial des A.P.S principal de 1re classe ;

- Décide de modifier le tableau des emplois et effectifs ;
- Décide de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/10/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/10/2026	Périgueux, le 12/10/2026
Le secrétaire de séance pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU